

Rachat de cotisations à la caisse de prévoyance professionnelle

selon art. 3 OPP3

Données du/de la contractant(e)

Prénom / Nom			
Rue, n°		Numéro de client	
NPA, localité		Numéro de compte	
Pays de domicile			
No. AVS*	756.	Téléphone mobile	
Nationalité		Téléphone privé	
Etat civil		E-Mail	
Date de naissance			

* Veuillez compléter le no AVS/N° d'assurance sociale

Justificatifs à fournir

Conformément aux dispositions légales, les documents suivants doivent **impérativement** être déposés avant le versement:

1. Proposition de rachat de la caisse de prévoyance professionnelle
2. Bulletin de versement de la caisse de prévoyance professionnelle avec relation bancaire
3. Copie de votre passeport ou de votre carte d'identité

Remarques importantes:

- Il s'agit d'un transfert de capital de prévoyance, non d'une optimisation fiscale.
- Dans l'absence de documents, le versement ne pourra être effectué à la date souhaitée.
- Après réception et approbation de la demande de versement un éventuel dépôt est vendu dans un délai de cinq jours ouvrables indépendamment du moment du versement et crédité sur le compte de prévoyance.
- Un comblement partiel de la lacune du 2ème pilier par le biais d'un transfert partiel du pilier 3a n'est pas admissible.

Informations sur les modalités de versement

Date de versement souhaitée:	
Nom et adresse de la caisse de prévoyance professionnelle:	
Nom de l'institut bancaire:	
IBAN / Compte n°:	
Au nom du preneur de prévoyance:	

Signature

Date	Signature de la preneuse/ du preneur de prévoyance
------	---

